

## Foire aux Questions sur l'inscription des enfants à l'école et aux activités périscolaires.

### J'ai un enfant à scolariser à Canéjan :

#### **Dois-je me présenter à l'école ?**

Non pas tout de suite. Vous devez en premier lieu venir en mairie afin de faire l'inscription de votre enfant avec les pièces nécessaires.

#### **Comment inscrire votre enfant ?**

- à l'école primaire (maternelle ou élémentaire)
- à la restauration scolaire
- à l'accueil périscolaire du matin et du soir
- aux accueils de loisirs

Pour toutes ces démarches, une SEULE et MÊME fiche de renseignements est à remplir et à faire parvenir au Pôle Enfance, Jeunesse et Animation, accompagnée des pièces justificatives demandées.

L'inscription à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire du matin et du soir est AUTOMATIQUE, et sans autre formalité à effectuer de votre part, dès lors que vous inscrivez votre ou vos enfant(s) à l'école.

Une fois l'inscription administrative effective (certificat d'affectation remis par le Pôle enfance), les parents doivent procéder à l'admission de leur.s enfant.s auprès du directeur ou de la directrice de l'école (sur rendez-vous).

### Comment se passe le paiement des activités périscolaires ?

Pour le paiement des repas, de l'accueil périscolaire, des accueils de loisirs, et des activités du SPOT les parents disposent d'un "compte famille" sur Internet où il est possible de réserver certaines activités et de payer en ligne.

Vous pouvez également payer par chèque ou en espèce directement au régisseur (situé à la cuisine centrale de l'école Jacques Brel) ou au Pôle enfance, jeunesse, animation.

### Y aura-t-il un transport scolaire de prévu ?

#### **Maternelle et Primaire :**

Il n'y a pas de transport scolaire pour les enfants de maternelle et d'élémentaire, vous pourrez vous y rendre à pied ou avec votre voiture personnelle. Un système associatif de « Pédibus » est également proposé selon les secteurs.



Contact : [lesmillespattescanejan@gmail.com](mailto:lesmillespattescanejan@gmail.com)

## Collèges et lycée



**Collège A. Mauguin (collège de secteur) ou Collège Les Fontaines de Monjous de Gradignan** : Pour les enfants inscrits dans l'un de ces collèges, un ramassage scolaire est effectué matin et soir et le mercredi midi

L'inscription doit être faite au préalable en ligne : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> . La demande peut également être récupérée sous format papier auprès du Pôle enfance, jeunesse, animation de Canéjan.

**Lycée des Graves** : Pour les enfants inscrits dans cet établissement

- les jeunes domiciliés à **La House** utilisent la ligne 505 du réseau TransGironde.

L'inscription s'effectue au préalable en ligne : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> . La demande peut également être récupérée sous format papier auprès du Pôle Enfance, Jeunesse et Animation de Canéjan.

- les jeunes domiciliés **au Bourg** utilisent le transport scolaire, avec une inscription soit sur le site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>, soit auprès du Pôle enfance, jeunesse, animation de Canéjan.

La tarification est fonction des revenus, de la composition du foyer fiscal (informations sur le site de la Région) et de la distance entre le domicile et l'établissement scolaire.

Retrouvez toutes ces informations en ligne sur [www.canejan.fr](http://www.canejan.fr) rubrique « J'arrive ! ».